

# **Guide pour les évaluations des compétences pratiques**

Formation raccourcie pour adultes ASSC A

Création : Oda Gesundheit Bern | mars 2017

Traduction : OrTra santé-social Berne francophone | septembre 2017

Version : novembre 2018

## Concernant le présent document

Le guide pour les évaluations des compétences fournit des explications sur le concept des évaluations des compétences pratiques. Ce concept vaut pour toutes les entreprises formatrices dans le canton de Berne qui forment des apprentis ASSC en formation raccourcie pour adultes (ASSC A).

Les évaluations des compétences vérifient les compétences opérationnelles acquises, elles constituent une évaluation sommative et sont prises en compte dans l'attribution des notes à la fin de la formation. Elles ne font pas partie de l'accompagnement du processus d'apprentissage.

Les évaluations des compétences pratiques ont été testées et examinées dans la pratique. Les résultats des tests sont intégrés dans le guide et dans le formulaire pour les évaluations des compétences pratiques.

Vous avez à votre disposition un formulaire pour la préparation, la réalisation et l'analyse de l'évaluation des compétences pratiques. Vous trouverez la version la plus récente de ce formulaire sur le site Internet d'OdA Santé.

## 1. Définition de l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences vérifie si l'apprenti-e dispose des ressources exigées pour l'application professionnelle correcte de la compétence opérationnelle contrôlée.

## 2. Organisation

### 2.1 Date, répétition, non réalisation

Les évaluations des compétences sont réalisées au cours des semestres 1 à 3 de la formation initiale raccourcie pour adultes organisée en entreprise.

Les évaluations des compétences ont généralement lieu vers la fin du semestre. Elles sont réalisées une seule fois et ne peuvent pas être répétées.

En cas de non réalisation d'une évaluation des compétences, il faudra s'adresser à l'expert-e en chef ASSC du canton de Berne.

### 2.2 Contenus

Les évaluations des compétences ont lieu une fois par semestre. La répartition sur les semestres des compétences opérationnelles pouvant être contrôlées est fonction du programme de formation; elle est déterminée par le canton et est obligatoire. Cette répartition indique le semestre à partir duquel une compétence opérationnelle donnée peut être contrôlée.

Les évaluations des compétences comprennent au total le contrôle de deux compétences des domaines de compétences opérationnelles B et D tout comme une compétence des domaines de compétences opérationnelles C ainsi que E (sans les compétences opérationnelles E.1 et E.3) à H.

Les compétences du domaine de compétences opérationnelles A ainsi que les compétences E.1 et E.3 sont des compétences opérationnelles de niveau supérieur. Elles ne sont pas contrôlées pour elles-mêmes, mais sont prises en compte dans chaque évaluation.

La compétence opérationnelle C.1 n'est pas planifiable et ne peut donc pas être contrôlée dans le cadre d'une évaluation des compétences.

Formation initiale raccourcie pour adultes, organisée en entreprise	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	3 <sup>e</sup> sem.
Les compétences opérationnelles individuelles peuvent être contrôlées à partir de:	B.1	B.2	B.3
	B.5	D.1	B.4
	E.4	D.2	B.6
	G.1	D.3	C.2
	G.2	D.6	C.3
	H.2	F.1	C.4
	H.5	F.2	C.5
		H.1	D.4
		H.3	D.5
		H.4	D.7

NB : Ce tableau est adapté au programme ceff SANTE-SOCIAL. Les compétences E2 et F3 y sont enseignées au 4<sup>e</sup> semestre.

### 2.3 Responsabilité

L'évaluation des compétences est réalisée par une formatrice ou un formateur pratique.

La formatrice ou le formateur pratique détermine la compétence opérationnelle à contrôler et informe l'apprenti-e de la date de l'évaluation des compétences un mois avant la réalisation de celle-ci. L'apprenti-e est informé-e au plus tôt le jour précédent de la compétence opérationnelle à contrôler et de la situation concrète. Est considéré comme «jour précédent» le dernier jour de travail dans le cadre de la formation pratique avant la réalisation de l'évaluation des compétences.

La formatrice ou le formateur pratique assure les conditions cadres pour la réalisation de l'évaluation des compétences.

Si, pour une raison justifiée, il n'est pas possible de réaliser l'évaluation des compétences dans la période prévue, la formatrice ou le formateur pratique demande à l'expert-e en chef ASSC du canton de Berne un report rapide ou une éventuelle dispense.

### 3. Forme de l'évaluation des compétences

#### 3.1 Éléments de l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences est composée des trois éléments suivants:

<p><b>1. Préparation et suivi de la réalisation du mandat</b></p>	<p>Après l'attribution du mandat, l'apprenti-e dispose du temps nécessaire pour préparer la réalisation du mandat.</p> <p>Elle/Il utilise pour cela les ressources et matériaux habituels disponibles sur le lieu du travail.</p> <p>La préparation a lieu le jour de la réalisation de l'évaluation des compétences. Le suivi est également pris en compte dans l'évaluation.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Partie pratique</b></p>
<p><b>2. Réalisation du mandat</b></p>	<p>Les critères d'évaluation appliqués sont formulés dans le plan de formation: «Aptitudes» et «Comportements». De plus, les compétences opérationnelles mentionnées dans les domaines de compétences opérationnelles A ainsi que E.1 et E.3 sont prises en compte et évaluées en fonction du niveau de formation.</p> <p>La formatrice ou le formateur établit un protocole d'observation conformément à la grille d'analyse de la compétence opérationnelle correspondante.</p>	
<p><b>3. Raisons et réflexions du mandat réalisé</b></p>	<p>Après la réalisation, l'apprenti-e indique par écrit dans un travail individuel les raisons de son action et en tire des conclusions. Cette partie est un travail individuel, réalisé en règle générale par écrit, sur ordinateur. Aucune aide n'est autorisée dans cette partie.</p> <p>La réflexion est évaluée en fonction du niveau de formation. Les compétences de niveau supérieur selon le plan de formation sont également prises en compte dans l'évaluation.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Partie écrite</b></p>

#### 3.2 Réalisation et estimation de l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences est composée d'une partie pratique et d'une partie écrite. Le temps investi pour la réalisation de la partie pratique est adapté à la compétence opérationnelle et à la situation concrète.

L'estimation de l'évaluation des compétences est réalisée au moyen du document «Formulaire d'évaluation des compétences». Le formulaire contient les éléments suivants:

- Détermination de la compétence opérationnelle
- Évaluation de la préparation et du suivi du mandat

- Évaluation de la gestion de la situation
- Évaluation des raisons et de la réflexion
- Calcul des notes
- Grille d'analyse

La partie pratique, qui comprend la préparation et la réalisation du mandat, est évaluée à l'aide de la grille d'analyse conformément au «Formulaire d'évaluation des compétences».

La partie écrite, raisons et réflexion, est généralement rédigée le même jour sur ordinateur par l'apprenti-e. Une heure au maximum est prévue pour ce travail, l'étendue étant d'une à deux pages.

La formatrice ou le formateur corrige ces documents à l'aide de remarques adéquates (p. ex. raisons incomplètes, langage spécialisé incorrectement utilisé), de manière à ce que l'évaluation soit compréhensible.

Les évaluations des éléments 1 à 3 sont faites à l'aide de points complets. Il n'est pas possible de leur attribuer des demi-points. L'évaluation a lieu selon les directives du «Formulaire d'évaluation des compétences».

Suite à l'évaluation des compétences, l'apprenti-e reçoit un feedback et sa note lui est communiquée.

Dans le cas où l'évaluation des compétences avec la mention «insuffisant», la formatrice ou le formateur définit des mesures de soutien et des objectifs.

#### 4. Tableau de pondération pour le calcul des notes de l'évaluation des compétences

	Points	Pondération	Total
Préparation et suivi du mandat	3	Simple	3
Réalisation de la situation	5	Triple	15
Raisons et réflexion	6	Double	12
<b>Total</b>	<b>14</b>		<b>30</b>